



NOUVEAUTÉ

AUTODÉTERMINATION ET QUALITÉ DE VIE : MES CHOIX, MES DÉFIS

Accompagner une personne, c'est aussi lui permettre de faire des choix et d'exercer un véritable pouvoir d'agir sur sa vie. Cette formation propose d'explorer les liens entre autodétermination et qualité de vie, en s'appuyant sur des apports théoriques, des outils pratiques et des situations concrètes. Les participants seront amenés à interroger leurs postures professionnelles et à identifier les leviers qui favorisent la participation, la motivation et le bien-être des personnes accompagnées.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- > Comprendre et appliquer les principes de l'autodétermination dans les pratiques quotidiennes d'accompagnement.

COMPÉTENCES VISÉES

- > Identifier les enjeux liés au soutien de la qualité de vie dans l'accompagnement.
- > Définir le concept d'autodétermination et comprendre ses différentes composantes.
- > Soutenir l'adoption de postures et de modalités d'accompagnement favorisant davantage l'autodétermination et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

PUBLIC
Acc陪agnants de personnes en situation de handicap

PRÉ-REQUIS
Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

NB. DE PARTICIPANTS
8 min. | 15 max

DURÉE
0,5 jour, soit 3 heures

CALENDRIER
Sur demande

LIEU
Sur demande

TARIFS
Intra : 700€/groupe
Intra sur-mesure : sur demande



PROGRAMME

- Qualité de vie : définitions et défis pour l'accompagnement.
- Qualité de vie : outils de mesure et d'évaluation.
- Besoins de soutien : interactions avec l'environnement.
- Autodétermination :
 - Définitions et écueils à éviter.
 - Un modèle motivationnel.
 - Un modèle d'accompagnement.
- Autodétermination et qualité de vie : quiz et illustrations.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Exposé, dialogue et supports audiovisuels.
- Échanges de pratiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Questionnaire de satisfaction.
- Feuille d'émargement - signature par demi-journée.



INTERVENANTS

- Chargé(e) de projet en santé, prévention et promotion de la santé du RSVA.s

Modalités et délais d'accès :

Pour toute demande, le bulletin de préinscription est à compléter et à nous retourner. À réception, un mail de confirmation vous sera adressé. Sous réserve d'un nombre minimum de 8 participants, la formation pourra se dérouler aux dates prévues. 3 semaines maximum avant la date de démarrage, la convention de formation et la convocation vous seront transmises par email.

Votre contact formation :

Pour plus d'informations concernant cette action de formation, veuillez prendre contact avec RSVA Formation (formation@rsva.fr - 02 61 10 08 30). Pour les personnes en situation de handicap souhaitant participer à cette action de formation, veuillez prendre contact avec les Référents Handicap Formation du RSVA (formation@rsva.fr - 02 61 10 08 30).